

PREFET DU TARN

COMPTE-RENDU
CSS EPC du 6 DECEMBRE 2019

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfet de Castres	François PROISY		Présent
SIDPC préfecture	Séverine BUGAREL		Présente
SDIS	Philippe JUAN		Présent
DREAL	Frédéric BERLY Julien DELAIRE Laurent BODY		Présent Présent Présent
DIRECCTE			Absent
DDT/ANAH	Charlie FABRE		Présent (dans le cadre du PPRT)
collège collectivités			
Mairie de Montdragon	Gilbert VERNHES Didier BERMOND		Présent Présent
Mairie de Saint-Julien- du-Puy	Serge FAGUET		Présent
Mairie de Labessière- Candeil et Agglo Gaillac-Graulhet	Francis MONSARRAT		Présent
Mairie de Graulhet et Agglo Gaillac-Graulhet	John DODDS		Présent
Communauté de communes Tarn et Dadou			Présent
Conseil Départemental	Bérandère MAUZY Max GUIPAUD		Présente (dans le cadre du PPRT) Présent
collège riverains			
Occitanis	Flavien RABUSSEAU		Présent
Collège exploitant			
EPC France	Franck ALLIGIER Kévin CAPPELLO		Présent Présent

Collège salariés			
EPC France	Olivier MAS		Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 13 novembre 2018
- 2) Bilan annuel présenté par la société EPC France
- 3) Bilan des actions réalisées en 2018/2019 par l'inspection des installations classées (DREAL)
- 4) Point de situation sur les actions PPRT
- 5) Points divers
- 6) Premières actions post-accident Lubrizol : instruction du 2 octobre 2019

La séance est ouverte à 15 heures 30 sous la présidence de M. PROISY.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 13 novembre 2018

Le compte rendu de la CSS du 13 novembre 2018 est approuvé.

2) Bilan annuel présenté par la société EPC France

M. MAS (EPC) précise que M. ALLIGIER a pris la Direction Régionale d'EPC (dont le dépôt de Montdragon fait partie) et M. CAPPELLO a intégré la Direction HSE d'EPC France.

Bilan de l'année 2018-2019

M. CAPELLO (EPC) précise plusieurs actions « phares » réalisées par le groupe en 2019 :

- le développement d'un nouveau logiciel qui permet de savoir si les nouveaux textes réglementaires sont applicables sur le site et si ce dernier est conforme ;
- le développement d'outil 3D permettant d'offrir une meilleure précision sur les plans de tir ;
- différents grands chantiers à l'international notamment en Afrique avec des projets de construction de barrage ;
- sur le plan de l'environnement, développement d'orientations vers le cycle de vie des déchets et notamment l'action de réduction des déchets de GRV issus des matrices.

Les certifications ISO 9001, 14001 (Environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité) ont été maintenues. La certification 22301 a été obtenue.

Systeme de gestion de la sécurité (SGS)

Le SGS fait l'objet d'audit annuel par la Direction Générale de l'entreprise. Sont pris en compte lors de cette revue l'ensemble des résultats des audits internes, inspections DREAL et remontées d'informations suite à accidents du travail... afin d'élaborer des plans d'action sur la base de 118 exigences. L'autodiagnostic fait ressortir un niveau de conformité atteint de 79 %.

Actions de formation

Les formations réglementaires et une formation interne à la sécurité ont été dispensées. Des réunions mensuelles sont consacrées à la sécurité et à la sûreté.

Faits marquants sur le site

La DREAL a réalisé son inspection annuelle le 23 octobre 2018 et une inspection inopinée le 8 novembre 2019.

Outre un audit sur le transport, les extincteurs, le système de vidéosurveillance et les éléments majeurs de sécurité ont été contrôlés en 2018. Le site de Montdragon est désormais abonné à une alerte orage-foudre de Météofrance.

Le site a enregistré deux accidents du travail en 2018 (une lombalgie et une elongation lors d'activités de manutention).

Le POI a été mis à jour en septembre 2019. L'étude de dangers a opéré sa révision quinquennale en 2019.

Les améliorations apportées concernent :

- le local de découpage ;
- la réfection des voies ;
- le remplacement d'une partie de la flotte de camions.

M. DELAIRE (DREAL) précise que l'étude de dangers actualisée ne correspond pas au format d'une révision quinquennale et le document transmis en 2019 n'est pas considéré en tant que telle.

3) Bilan des actions réalisées en 2018/2019 par l'inspection des installations classées (DREAL)

M. DELAIRE remarque que le site de Montdragon, dont l'activité est assez stable est généralement inspecté annuellement. Une visite inopinée réalisée en novembre 2019, a permis de constater l'absence d'écart concernant le timbrage, les règles de stockage, les contrôles périodiques des systèmes de détection de foudre et des extincteurs et l'accessibilité, y compris à distance, de l'inventaire des stocks.

L'étude de dangers a été mise à jour afin de prendre en compte la création d'une aire de chargement pour les camions de 1,5 tonnes et la disposition organisationnelle qui consiste à maintenir une distance de 1 mètre (au lieu des 5 mètres prévus) entre le dépôt de détonateurs et la zone de manipulation dans le dépôt n°4 des détonateurs. L'étude de ces nouveaux scénarii ne montre pas d'impact sur la maîtrise des risques du site. L'arrêté préfectoral a été signé le 2 octobre 2019.

M DELAIRE évoque la problématique sûreté des dépôts d'explosifs, problématique suivie par les services de la gendarmerie. En effet, les dépôts d'explosifs sont réglementés par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2005 qui précise les dispositifs techniques d'alerte et de protection à mettre en œuvre au niveau des installations. Des échanges ont lieu régulièrement entre l'exploitant et les services de l'Etat sur ce sujet. Une rencontre est prévue prochainement au sujet de non-conformités résiduelles suite à un audit.

M. PROISY ajoute que, depuis l'accident de Lubrizol, des sites SEVESO ont fait l'objet d'intrusions par des ONG cherchant à prouver que les sites SEVESO ne sont pas bien protégés.

M. VERNHES (Mairie de Montdragon) s'enquiert des dispositifs recommandés contre les drones.

M. PROISY assure que le principal problème est l'intrusion physique afin de dérober des produits.

M. JUAN (SDIS) signale faire voler des drones à des fins de reconnaissance après en avoir averti les collectivités.

4) Premières actions post-accident LUBRIZOL : instruction du 2 octobre 2019

M. DELAIRE précise qu'une instruction a été transmise à tous les sites SEVESO du département pour rappeler aux exploitants leurs responsabilités en termes de sécurité, d'alerte, d'organisation

des secours. En particulier, cette instruction demande aux exploitants de programmer des exercices de préparation aux situations d'urgence en dehors des heures ouvrables. Elle rappelle aux exploitants qu'il est nécessaire qu'ils disposent en temps réel de la connaissance de la nature et des quantités de produits présents aux différents emplacements de leur site.

M. BERLY ajoute que le préfet du Tarn suite aux premiers éléments du retour d'expérience de l'accident survenu à Rouen sur le site Seveso a souhaité qu'un travail soit mené sur les sujets suivants :

- mettre en œuvre un "pseudo PPI" sur les 3 sites qui ne font pas l'objet d'un PPI (EPC non concerné)
- améliorer la connaissance de la conduite à tenir en cas d'accident des "riverains" et des élus : diffusion d'une fiche réflexe, présentation devant chaque conseil municipal après les élections municipales
- disposer d'une cartographie des écoles, ERP, lignes de transport, ..., dans une zone large autour de chaque site (au delà des zones d'effets des scénarios majorants)
- disposer d'un état des stocks "opérationnel" : par famille de produits, par type de conditionnement, avec localisation (EPC non concerné car déjà mis en oeuvre)
- analyser les risques sur le site Seveso des activités extérieures au site
- mener avec les exploitants un travail sur la nature des produits émis en cas d'incendie et sur leur toxicité

Ce travail coordonné par la DREAL mobilise le SDIS, le SIDPC, les exploitants. Certains sujets s'inscrivent dans les actions nationales 2020 de l'inspection des installations classées.

M. PROISY cite en exemple la documentation très pédagogique délivrée aux populations des DOM-TOM concernant le risque cyclonique. Le préfet souhaite des documents plus compréhensibles par toutes les populations. Le site d'EPC est simple dans la mesure où un seul produit y est stocké, mais en cas d'incendie, les interactions produisent des gaz et des fumées complexes. La connaissance des interactions est particulièrement importante pour les personnels et les intervenants.

M. BERLY ajoute qu'à l'issue des enquêtes parlementaire, administrative, judiciaire en cours, d'autres actions seront sûrement identifiées par le Ministère.

M. FAGUET (Mairie de Saint-Julien) sollicite une information des conseillers municipaux des communes voisines.

M. PROISY en prend note, son objectif étant de toucher un maximum d'élus et de populations pour sensibiliser, mais aussi démystifier.

M. BERMOND (Mairie de Montdragon) craint de faire fuir les habitants par trop d'informations.

M. PROISY assure que la proximité des centrales nucléaires n'éloigne pas les populations. En revanche, les incertitudes génèrent des craintes.

M. VERNHES (Mairie de Montdragon) estime que des exercices réguliers mettent en évidence des difficultés à corriger.

M. PROISY assure que les retours des habitants sur les entraînements de crise sont très positifs, dès lors qu'ils en sont avertis.

M. MAS (EPC France) regrette que les exercices se limitent à mettre en œuvre le commandement.

M. BERLY indique que des réflexions sont en cours sur la façon de tester les organes de sécurité industrielle en situation quasi réelle en veillant néanmoins à ne pas générer un incident.

M. PROISY convient de l'intérêt de ne pas prévenir tous les acteurs et de s'entraîner à maîtriser la communication.

5) Point de situation sur les actions PPRT

M. BERLY rappelle la chronologie avec une phase de diagnostic puis une phase de travaux.

Tous les diagnostics ont été réalisés dans les habitations concernées par le PPRT. Les travaux doivent maintenant être réalisés.

Suite aux blocages sur les modalités de financement, un mode de fonctionnement a finalement été validé avec la mairie, avec EPC et avec le Conseil départemental (qui intervient également pour le Conseil régional et la communauté de communes).

Des propriétaires ont déjà soumis des demandes de financement.

Mme MAUZY (CD 81) indique ne pas avoir communiqué sur la phase de travaux, qui s'adosse au programme d'intérêt général avec SOLIHA. Ce dernier accompagne les propriétaires occupants dans la réalisation des travaux et les artisans pour les devis (deux devis sont systématiquement sollicités). A ce jour, 7 propriétaires ont sollicité le Conseil départemental pour des travaux. Les décisions de financement ont été accordées et les travaux sont en cours de réalisation. Trois ou quatre dossiers supplémentaires sont en cours.

Mme MAUZY souligne que les délais de réponse de la mairie de Montdragon et d'EPC aux demandes de financement des propriétaires dépassent largement le délai d'un mois qui avait été convenu.

Le programme d'intérêt général a été prolongé d'avril à août 2019 avant de relancer un appel d'offres comprenant un volet sur le plan de prévention des risques. La commission d'appel d'offres se réunira en décembre 2019.

Une fois le prestataire officiellement retenu, les propriétaires ayant réalisé un diagnostic seront officiellement informés des modalités, sachant que 2020 est la dernière année pour bénéficier du dispositif d'accompagnement mis en place par le Conseil départemental.

M. BERLY félicite ceux qui ont œuvré pour que les propriétaires qui ont déjà sollicité des financements aient tous obtenu une réponse positive. L'accompagnement par l'opérateur logement joue un rôle déterminant. Il reste à la Mairie et à EPC à raccourcir leurs délais de réponse et à respecter le délai d'un mois qui avait été convenu.

M. CAPPELLO relaiera la remarque sur les délais de réponse.

M. VERNHES observe qu'une seule habitation se trouve sur sa commune, les autres étant localisées à Saint-Julien.

M. FABRE (DDT) juge rassurant pour les financeurs que le même opérateur ait assuré les diagnostics et l'accompagnement des travaux. Un délai de réponse maximal d'un mois lui semble raisonnable.

M. BERLY salue cette opération exemplaire, avec quasiment 100 % des diagnostics réalisés et un début de phase de travaux prometteur.

Selon M. BERMOND, des habitants jugent ces travaux disproportionnés.

M. BERLY souligne que le diagnostic visait à les éclairer. Certains considèrent toutefois que l'industriel devrait financer l'intégralité des travaux. D'autres ne pressentent pas le risque.

Pour M. FAGUET, certains sont gênés par l'avance du financement.

M. BERLY rappelle que le paiement de la subvention n'impose pas de présenter une facture payée. Le propriétaire peut donc recevoir le financement des collectivités et de l'industriel avant de payer sa facture. Il avance donc la moitié de la somme et le crédit d'impôt compense ensuite 40 % de la moitié restante. Des crédits-relais avaient également été négociés avec une banque.

Mme MAUZY signale l'existence de financement à taux 0 pour couvrir l'avance.

M. FAGUET souhaite recevoir une synthèse des aides existantes pour la communiquer aux habitants.

Mme MAUZY rappelle que les diagnostics ont été délivrés individuellement.

M. BERMOND pense qu'une nouvelle concertation est nécessaire, notamment pour rappeler aux habitants que leur bien risque une dévalorisation à la revente.

M. VERNHES affirme avoir rencontré tous les propriétaires.

M. FAGUET croit aux vertus pédagogiques de la répétition.

M. BERLY est conscient des objections qui conduisent certains propriétaires à ne pas faire les travaux. Il souligne que l'obligation de l'État est d'assurer une parfaite information des riverains et de mettre en œuvre un dispositif le plus facilitant possible avec un accompagnement adapté. Ensuite, à chaque propriétaire de prendre ses responsabilités.

6) Points divers

M. BERLY invite les membres de la CSS et notamment le maire de Montdragon à venir témoigner des actions menées lors du séminaire régional des industriels concernés par des PPRT le 16 décembre 2019 à Lézignan-Corbières. M. le Maire donne son accord pour y participer.

La séance est levée à 17 heures.

Le sous-préfet de Castres,
président de la CSS,



François PROISY